

8 - Présentation des budgets annexes de la Ville d'Orthez/Sainte-Suzanne

BUDGET 2023 DE LA RESTAURATION

Le budget 2023 subit de plein fouet les effets de l'inflation que ce soit sur les dépenses énergétiques, alimentaires, plastique (contenants alimentaires), produits d'entretien, etc. ce qui se traduit par une augmentation de 7,60 % des dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, les redevances prévisionnelles du service sont en forte diminution du fait d'une baisse de la fréquentation (fermeture du self, arrêt de la prestation ADAPEI, baisse des effectifs scolaires). La conséquence de ce double mouvement est l'augmentation de la subvention d'équilibre qui s'établit à 750 k€.

La section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement : 1 511 000 €

Les dépenses globales prévisionnelles sont en augmentation de 7,6 % par rapport au réalisé 2022.



Les postes les plus importants et incompressibles sont les frais de personnel qui représentent près de 53,43 % des dépenses réelles de fonctionnement et les charges à caractère général.

Les dépenses de personnel sont stables, contrairement aux charges à caractère général qui subissent une forte augmentation.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Charges à caractère général (D011)	562 505,00 €	527 473,00 €	540 309,00 €	499 154,00 €	579 266,00 €	596 573,00 €	648 700,00 €
Dépenses de personnel (D012)	799 378,00 €	786 405,00 €	757 623,00 €	774 683,00 €	820 664,00 €	779 267,00 €	770 000,00 €
Autres charges de gestion courante (D65)	35 413,00 €	43 839,00 €	43 324,00 €	38 185,00 €	19 446,00 €	2 135,00 €	6 400,00 €
Charges financières (D66)	11 447,00 €	9 739,00 €	8 032,00 €	6 339,00 €	5 020,00 €	3 262,00 €	2 100,00 €
Charges exceptionnelles (D67)	31,00 €	3 965,00 €	35,00 €	832,00 €	347,00 €		200,00 €

Dotations & provisions réelles (D68)	- €	- €	- €	- €	24 876,00 €		13 600,00 €
Total opérations ordre	12 738,00 €	14 833,00 €	15 885,00 €	15 743,00 €	13 527,00 €	23 272,00 €	70 000,00 €
	1 421 512,00 €	1 386 254,00 €	1 365 208,00 €	1 334 936,00 €	1 463 146,00 €	1 404 509,00 €	1 511 000,00 €

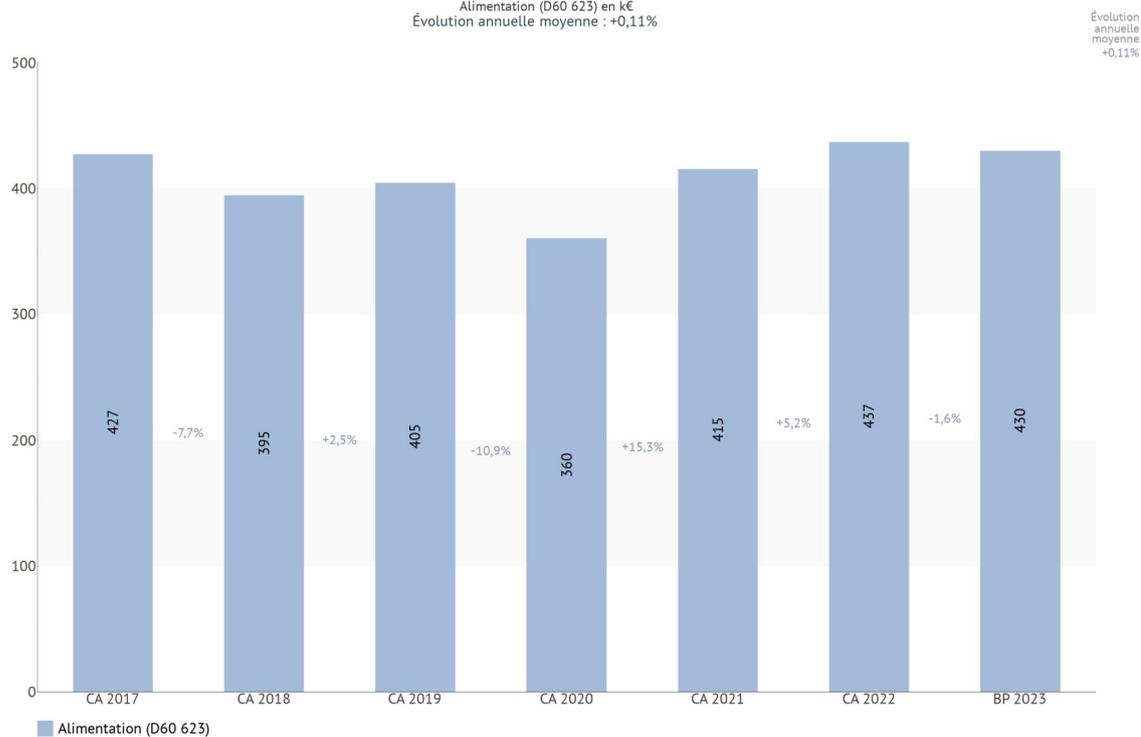
Cette augmentation des charges à caractère général s'explique par la hausse du prix de l'énergie qui génère une augmentation de ces dépenses de 91,10 %.



Elle s'explique également par l'augmentation des prix des denrées dont l'effet est en partie masquée par la diminution des volumes d'achats liée à la baisse des repas produits.

RESTAURATION MUNICIPALE ORTHEZ

Alimentation (D60 623) en k€
Évolution annuelle moyenne : +0,11%

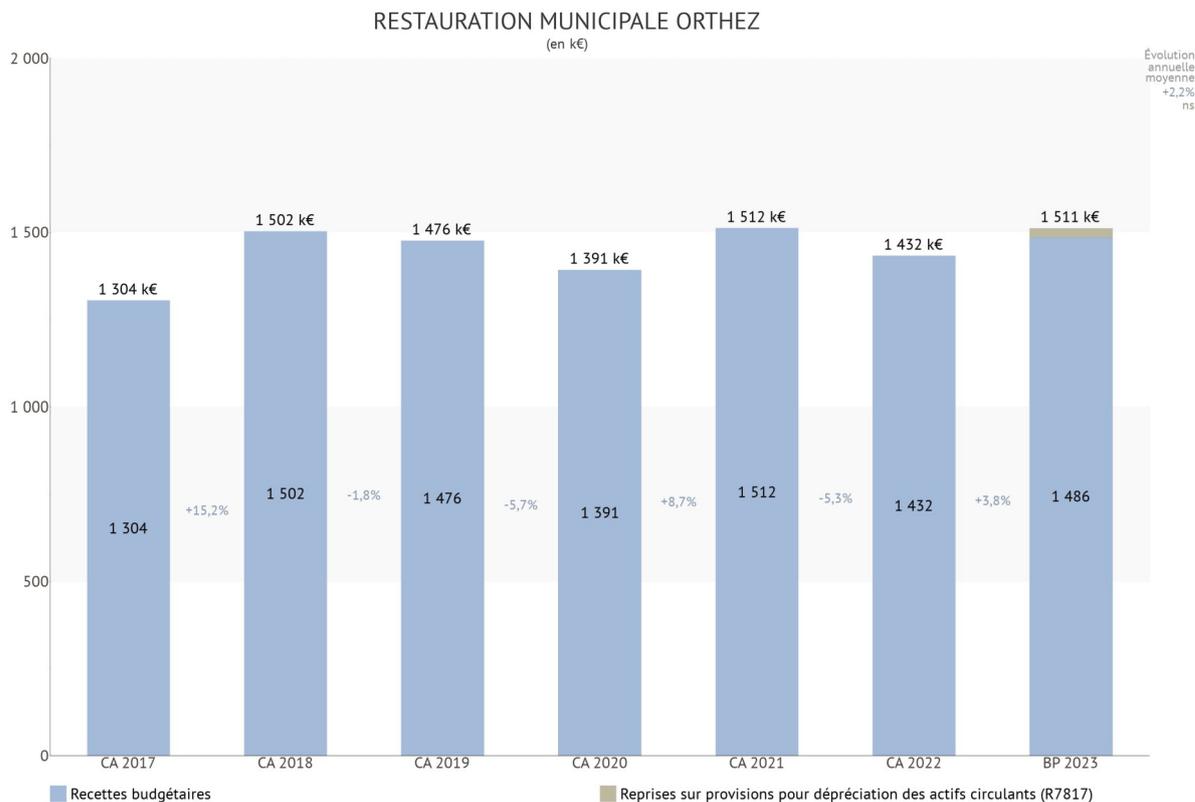


Pour les opérations d'ordre :

- le virement vers la section d'investissement pour 55 000 €,
- les dotations aux amortissements des équipements pour 15 000 €.

2) **Les recettes de fonctionnement : 1 511 000 €**

Les recettes globales de fonctionnement évoluent suivant le graphique ci-dessous :



Ce service est financé par les recettes issues de la vente de repas qui sont en très nette diminution et par une subvention du budget général évaluée à 750 000 € pour prendre en compte la hausse des frais de fonctionnement (+ 107 000 €) et le déficit de recettes prévisionnel (- 117 000 €) suite à la fermeture du self et à la perte de clients.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Redevances et droits services sociaux (R7066)	616 778,00 €	745 415,00 €	716 838,00 €	654 835,00 €	690 209,00 €	639 904,00 €	520 000,00 €
Redevances et droits serv Scolaires (R7067)	276 007,00 €	262 980,00 €	242 406,00 €	155 692,00 €	204 992,00 €	212 217,00 €	215 000,00 €
Par le CCLO rattachement (R70876)	29 707,00 €	64 703,00 €	73 131,00 €	42 805,00 €	11 544,00 €	- €	
Subv. Commune (R7474)	- €	- €	- €	- €	605 000,00 €	575 000,00 €	750 000,00 €
Revenus des immeubles (R752)	4 521,00 €	3 337,00 €	3 160,00 €	2 383,00 €	- €	253,00 €	1 000,00 €
Prise en charge déficit par budget principal (R7552)	342 852,00 €	400 000,00 €	440 000,00 €	535 000,00 €	- €	- €	
Produits divers de gestion courante (R758)	- €	- €	- €	1,00 €	- €	- €	
Produits exceptionnels et provisions (R77/7817)	483,00 €	119,00 €	- €	714,00 €	- €	€	25 000,00 €
Au GFP de rattachement (R70 846)	33 638,00 €	25 702,00 €	- €	- €	- €	- €	
Remboursement de frais CCLO (R7087)	29 707,00 €	64 703,00 €	73 131,00 €	42 805,00 €	11 544,00 €	- €	
Résultat de fonctionnement reporté 2021						4 954,00 €	

La section d'investissement

1) **Les dépenses d'investissement : 118 930,07 €**

Une provision de 26 450 € est prévue pour des achats d'équipements dans les cantines scolaires et la restauration municipale (batteur, chambre froide, réfrigérateurs, fours) ainsi que l'intégration des RAR 2022 pour 6 663,72 €.

Une étude est aussi envisagée pour 10 000 € afin de faire un diagnostic des bâtiments cantines et de la cuisine centrale (construction en 1992).

Ensuite, il est prévu le remboursement du capital de l'emprunt contracté lors de la construction du restaurant et pour l'achat d'équipements pour 43 800 €.

Le dernier est le solde déficitaire de la section d'investissement de l'année 2022 pour 32 016,35 €.

2) **Les recettes d'investissement : 118 930,07 €**

Sont comptabilisés au chapitre 10 :

- le produit du FCTVA sur les dépenses réalisées en 2021 pour 1 110,01 €
- l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'année 2022 pour 27 820,06 €.

Il est également prévu un emprunt de 20 000 € pour financer les achats de matériels et d'équipements des cuisines.

Pour les opérations d'ordres budgétaires, les deux postes les plus importants sont :

- le virement vers la section d'investissement pour 55 000 €,
- les dotations aux amortissements des équipements pour 15 000 €.

BUDGET 2023 LOCATION DE BÂTIMENT

La section de fonctionnement

1) **Les dépenses de fonctionnement : 89 936,87 €**

Les dépenses globales prévisionnelles se répartissent suivant le tableau ci – dessous, par chapitre :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Charges à caractère général (D011)	20 552,00 €	17 838,00 €	17 963,00 €	17 838,00 €	19 573,00 €	18 727,45 €	30 936,87 €
Charges financières (D66)	11 724,00 €	10 994,00 €	10 228,00 €	9 425,00 €	8 582,00 €	7 717,47 €	9 000,00 €
Total opérations ordre	- €	- €	- €	- €	- €	- €	50 000,00 €
	32 276,00 €	28 832,00 €	28 191,00 €	27 263,00 €	28 155,00 €	26 444,92 €	89 936,87 €

Les charges financières s'établissent comme suit :

- les frais généraux avec le remboursement du crédit bail du Centre Hospitalier pour 18 000 € ainsi que des crédits d'entretien et de réparations des bâtiments concernés par ce budget.
- les frais financiers de remboursement des intérêts de l'emprunt pour la construction de la Perception pour 9 000 €,

Pour les opérations d'ordre budgétaire, le virement vers la section d'investissement pour 50 000 €.

2) **Les recettes de fonctionnement : 89 936,87 €**

Les recettes globales prévisionnelles se répartissent suivant le tableau ci – dessous, par chapitre :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Revenus des immeubles (R752)	46 496,00 €	46 496,00 €	46 722,00 €	46 798,00 €	50 631,00 €	50 631,00 €	51 000,00 €
Excédent fonctionnement reporté (R002)	46 265,00 €	45 818,00 €	48 309,00 €	50 695,00 €	53 292,00 €	33 396,81 €	38 936,87 €
						84 027,81 €	89 936,87 €

Les recettes de fonctionnement intègrent l'excédent de fonctionnement reporté n-1 de l'année 2022 pour 38 936,87 €.

Hors cette opération budgétaire, les recettes sont issues des loyers perçus pour la location des bâtiments (service du TRESOR PUBLIC et CHS) évaluées à 51 000,00 €.

La section d'investissement

1) **Les dépenses d'investissement : 68 646,02 € (avec les RAR 2022)**

La section reprend en dépense le solde déficitaire d'investissement de l'année 2022 pour un montant de 9 746,02 €.

Hors cette opération budgétaire, les autres postes comptables mouvementés sont le remboursement du capital de l'emprunt pour la construction de la Perception pour 20 000 €.

En dépenses d'équipement, inscription d'une provision d'achats en mobilier et de travaux d'aménagement de terrain (5 000 €) et une étude complémentaire (25 000 €) de faisabilité du projet de maison des associations ainsi que le RAR 2022 de l'étude initiale (8 900 €).

2) **Les recettes d'investissement : 68 646,02 €**

Le budget enregistre l'excédent de fonctionnement capitalisé pour la couverture du déficit d'investissement de l'année 2022 pour 18 646,02 € et le virement vers la section d'investissement pour 50 000 €.

La section de fonctionnement

1) **Les dépenses de fonctionnement : 33 251,15 €**

Les dépenses globales prévisionnelles se répartissent suivant le tableau ci – dessous, par chapitre :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Achats de matières fournitures (D606)	1 013,00 €	1 466,00 €	1 474,00 €	616,00 €	875,00 €	1 606,00 €	2 150,00 €
Services extérieurs (D61)	1 271,00 €	5 322,00 €	2 054,00 €	2 159,00 €	4 530,00 €	2 969,00 €	3 000,00 €
Autres services extérieurs (D62)	19 150,00 €	16 672,00 €	16 373,00 €	7 683,00 €	13 207,00 €	13 921,00 €	15 101,15 €
Dépenses de personnel (D012)	11 915,00 €	10 587,00 €	8 312,00 €	7 719,00 €	10 704,00 €	11 393,00 €	13 000,00 €
							33 251,15

Les deux postes les plus importants et incompressibles sont :

- les frais des entreprises de transport (bus scolaires et non scolaires)
- les frais de personnel (chauffeur de bus de Sainte-Suzanne).

2) **Les recettes de fonctionnement : 33 251,15 €**

Le budget enregistre les subventions versées par la CCLO avec la prise en charge du transport à la piscine des scolaires mais en baisse suite à la fermeture hivernale, le Conseil régional dans le cadre du transfert de compétence des transports scolaires pour le ramassage de Sainte-Suzanne et le résultat de fonctionnement reporté de 2022 de 2 251,15 €.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Région (R7472)	9 202,00 €	15 043,00 €	4 283,00 €	6 955,00 €	11 674,00 €	8 545,23 €	11 500,00 €
Communes (R7474)	5 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	12 000,00 €	7 000,00 €	12 000,00 €	16 500,00 €
EPCI (R7475)	10 373,00 €	10 917,00 €	10 776,00 €	9 767,00 €	4 219,00 €	8 170,95 €	3 000,00 €
Excédent fonctionnement reporté (R002)	- €	- €	2 456,00 €	- €	9 847,00 €	3 424,02 €	2 251,15 €
							33 251,15 €

Il est prévu une subvention de fonctionnement du budget principal vers le budget transport de 16 500 € pour équilibrer le budget et ainsi compenser pour partie la perte de recette en terme de subventions extérieures.

BUDGET 2023 CAMPING

La section de fonctionnement

1) **Les dépenses de fonctionnement : 2 035,98 €**

Budget particulier suite à la fermeture du camping, seules quelques des dépenses d'entretien sont inscrites au chapitre 011.

Pour les opérations d'ordre budgétaire, inscription des dotations aux amortissements des équipements pour 1 300 € ainsi que le déficit reporté 2022 de 635,98 €.

2) **Les recettes de fonctionnement : 2 035,98 €**

Les recettes de fonctionnement correspondent à la subvention d'équilibre du budget principal.

La section d'investissement

1) **Les dépenses d'investissement : 9 205 €**

En dépenses, la section comporte une provision pour mobilier, matériel et équipements pour 9 205 €.

2) **Les recettes d'investissement : 9 205 €**

En recettes la section comporte, pour les opérations d'ordre budgétaire, l'inscription des dotations aux amortissements des équipements pour 1 300 € et la prise en compte de l'excédent d'investissement 2022 pour 7 905 €.

BUDGET 2023 FÊTES

1) **Les dépenses de fonctionnement : 272 730,56 €**

Les dépenses globales prévisionnelles se répartissent suivant le tableau ci – dessous, par chapitre :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Charges à caractère général (D011)	182 218,00 €	200 072,00 €	3 249,00 €	1 454,00 €	212 976,00 €	217 730,56 €
Dépenses de personnel (D012)	49 531,00 €	49 729,00 €	- €	- €	49 428,00 €	55 000,00 €
Autres charges de gestion courante (D65)	96,00 €	4 015,00 €	60,00 €	- €	- €	- €

Le budget global des fêtes est stable.

2) **Les recettes de fonctionnement : 272 730,56 €**

Les recettes globales prévisionnelles se répartissent suivant le tableau ci – dessous, par chapitre : entrées des spectacles, droits d'occupation du domaine public, participations financières des partenaires et subvention du budget principal (160 000 €)

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Produits des services (R70)	75 762,00 €	86 644,00 €	- €	- €	95 061,00 €	95 000,00 €
Impôts et taxes (R73)	11 461,00 €	13 629,00 €	- €	- €	12 686,00 €	12 000,00 €
Dotations et participations (R74)	- €	- €	- €	- €	160 000,00 €	160 000,00 €
Autres produits (R75)	146 363,00 €	152 500,00 €	3 309,00 €	- €	- €	1 500,00 €
Recettes exceptionnelles R77	6,00 €	496,00 €	- €	200,00 €	- €	- €
Solde de clôture reporté	- 1 023,00 €	722,00 €	175,00 €	175,00 €	- 1 079,00 €	4 230,56 €

Globalement des ajustements en dépenses seront sûrement nécessaires au regard des contraintes (sécurité, assurances, transport...) et du contexte inflationniste.

La section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement : 104 551,03 €

Les dépenses globales évoluent suivant le graphique ci – dessous :



Le poste le plus important est constitué des frais généraux pour le fonctionnement courant des divers services et bâtiments de Sainte-Suzanne (école, stade, salle, mairie...).

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Charges à caractère général (D011)	46 828,00 €	56 716,00 €	61 628,00 €	56 760,00 €	58 039,00 €	78 229,00 €	84 751,03 €
Autres charges de gestion courante (D65)	2 553,00 €	2 244,00 €	2 394,00 €	1 812,00 €	1 572,00 €	1 680,00 €	1 800,00 €
Total opérations ordre	8 245,00 €	11 239,00 €	15 645,00 €	14 478,00 €	17 256,00 €	17 348,87 €	18 000,00 €
							104 551,03 €

S'agissant du détail du chapitre 011, la hausse significative des dépenses liées à l'énergie (gaz et électricité) est contenue par les mesures d'économie prises cette hiver.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Eau (D60 611)	3 567,00 €	3 398,00 €	2 687,00 €	5 005,00 €	3 926,00 €	7 129,00 €	5 851,00 €
Energie électricité (D60 612)	20 264,00 €	27 580,00 €	19 868,00 €	20 333,00 €	23 656,00 €	29 046,00 €	37 300,00 €
Fournitures d'entretien (D60631)	3 843,00 €	4 302,00 €	8 219,00 €	6 254,00 €	7 050,00 €	6 693,00 €	5 600,00 €
Fournitures de petit équipement (D60632)	1 153,00 €	1 454,00 €	2 752,00 €	2 250,00 €	1 059,00 €	3 253,00 €	4 850,00 €
Location mobilière (D6135)	2 278,00 €	4 134,00 €	3 456,00 €	3 177,00 €	3 119,00 €	3 172,00 €	3 600,00 €
Terrains (D61 521)	420,00 €	992,00 €	2 452,00 €	2 152,00 €	2 434,00 €	2 598,00 €	3 400,00 €
Bâtiments (D61 522)	2 750,00 €	2 688,00 €	985,00 €	6 834,00 €	3 802,00 €	11 285,00 €	5 700,00 €
Autres biens mobiliers (D61 558)	712,00 €	- €	1 560,00 €	1 244,00 €	527,00 €	1 336,00 €	700,00 €
Maintenance (D6156)	2 204,00 €	2 473,00 €	3 540,00 €	2 718,00 €	4 354,00 €	3 553,00 €	4 100,00 €
...Autres D011	9 637,00 €	9 695,00 €	16 109,00 €	6 793,00 €	8 112,00 €	10 164,00 €	13 650,00 €

Pour les opérations d'ordre budgétaire, le montant de 18 000 € est prévu pour les dotations aux amortissements.

2) **Les recettes de fonctionnement : 104 551,03 €**

La principale recette est la subvention du budget principal de la commune d'Orthez vers Sainte-Suzanne pour 90 000,00 € et quelques autres recettes à la marge (redevance hydraulique et FCTVA).

Hors ces opérations réelles, le budget intègre l'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2022 pour 11 951,03 €.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
FCTVA (R744)	- €	- €	- €	- €	1 107,00 €	- €	500,00 €
Dotations commune associée (R7487)	56 750,00 €	72 600,00 €	74 100,00 €	83 050,00 €	75 700,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
Redevances diverses (R7581)	- €	205,00 €	247,00 €	239,00 €	2 723,00 €	1 766,00 €	2 100,00 €
R76 + R77 + R78	- €	987,00 €	3 439,00 €	27,00 €	2 028,00 €	- €	- €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	324,00 €	36,00 €	3 628,00 €	2 486,00 €	12 752,00 €	17 443,00 €	11 951,03 €

La section d'investissement

1) **Les dépenses d'investissement (avec les RAR 2022) : 152 154,23 €**

Les dépenses nouvelles d'équipements prévisionnelles s'élèvent à 79 450 €, avec en priorité des travaux sur le site du groupe scolaire.

Fonc.	Nat.	Chap.	Libellé compte	BP 2023
212 ECOLE	21312	21	Bâtiments scolaires	73 500,00 €
411 SALLE DE SPORT	2158	21	Matériel électrique – LED	3 050,00 €
411 SALLE DE SPORT	21318	21	Travaux salle polyvalente	2 900,00 €
				79 450,00 €

Ces dépenses sont inscrites dans la limite de l'excédent reporté de la section d'investissement de l'année 2022 pour rester dans les équilibres budgétaires.

Pour mémoire, le BP 2023 intègre les RAR 2022 pour 72 704,23 € :

Fonc.	Nat.	Chap.	Libellé compte	BP 2022
831 AMENAG DES EAUX	2041512	204	Subvention CCLO – Pont du Laa	61 060,80 €
411 SALLE DE SPORT	2158	21	Matériel électrique	122,82 €
O20 ADMINISTRATION	2183	21	Matériel informatique	670,61 €
212 ECOLES	2184	21	Structure jeux	10 850,00 €
				72 704,23 €

2) **Les recettes d'investissement : 152 154,23 €**

Les recettes prévisionnelles intègrent :

- l'excédent reporté en investissement de 103 233,65 €.
- le FCTVA pour 920,58 €.
- Une dotation d'équipement de 30 000 € exceptionnelle du budget principal de la commune.
- les dotations aux amortissements pour 18 000 €.